



Arrêté Municipal

TECH 2026 / 0047

Service Technique

Nous, Maire de Saint-Aubin-lès-Elbeuf,

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,

Vu l'arrêté du 19 juillet 1974 portant règlement général de la circulation et du stationnement sur le territoire de la ville de SAINT AUBIN LES ELBEUF,

Vu la nécessité du service, d'intervenir pour le désherbage des trottoirs de la rue Faidherbe, dont la circulation est en sens unique, présentée le 2 mars 2026 par Monsieur Nicolas LAGNEAUX Responsable des Espaces Verts de la Ville de SAINT AUBIN LES ELBEUF,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la rue Isidore MAILLE dans sa totalité, lors des travaux de désherbage des trottoirs,

ARRÊTONS CE QUI SUIT

Article 1 : **Le Mercredi 11 mars 2026 de 8 heures à 17 heures,**

Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur la totalité de la rue Faidherbe.

Article 2 : La Ville de SAINT AUBIN LES ELBEUF sera chargée de la mise en place de la signalisation conforme à l'instruction interministérielle.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police d'Elbeuf, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, le Lundi 2 mars 2026

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Centre d'Incendie et de Secours de Saint Aubin les Elbeuf
- Monsieur le Commissaire de Police d'Elbeuf
- Ville de SAINT AUBIN LES ELBEUF

Patricia MATARD
2^{ème} Adjointe au Maire



Hôtel de Ville
Esplanade de Pattensen
CS 60015
76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Téléphone 02 35 81 01 84
Télécopie 02 35 87 96 09

Email : maire@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr
Site internet : www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr